



ALLEGATIONS

Les produits Forever Living Products (FLP) sont destinés à des personnes bien portantes pour garder équilibre et bien-être et ne peuvent en aucun cas remplacer un traitement médical.

1. Les Allégations thérapeutiques :

Comme le stipule le Company Policy, les allégations thérapeutiques sont interdites :

Article 16.02. (n) :

« Aucun FBO ne peut déclarer directement ou indirectement, que les produits FLP sont utiles dans le traitement, la prévention, le diagnostic ou le soin de quelque maladie que ce soit. Les produits FLP qui sont à ingérer sont à visée nutritionnelle et/ou des compléments alimentaires et ne peuvent, donc, pas être considérés comme des médicaments. Les produits FLP destinés à une application topique entrent dans la catégorie des cosmétiques. Forever ne distribue pas de produits médicaux ou destinés au traitement ou au soin. »

➤ **Les Cosmétiques :**

*« Un Produit cosmétique ne peut pas être présenté comme ayant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines, le produit relevant dans ce cas de la définition du médicament par présentation au sens de **l'article L .5111-1 du Code de la Santé Publique (CSP)** »*

Sources ANSM (Agence nationale de sécurité du Médicament et des produits de santé).

➤ **Les Compléments Alimentaires :**

« Allégation relative à la réduction d'un risque de maladie : toute allégation de santé qui affirme, suggère ou implique que la consommation d'une catégorie de denrées alimentaires, d'une denrée alimentaire ou de l'un de ses composants réduit sensiblement un facteur de risque de développement d'un maladie humaine. »

Source ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et de travail).



Ce qui signifie qu'en tant que FBO vous ne pouvez pas :

- ❖ Attribuer de propriétés de prévention de maladie humaine.
- ❖ Prétendre au traitement de maladie humaine.
- ❖ Prétendre à la guérison de maladie humaine.
- ❖ Induire en erreur ou mentir sur les bienfaits des produits.

Il est donc important de ne jamais utiliser de vocabulaire médical du type :

Maladie

Santé

Médicament

Anti-
Inflammatoire

(Liste non exhaustive)

FLP travaille avec de nombreux experts (Médecins et Cabinet d'expertise scientifique et réglementaire) pour élaborer un discours produits conforme aux exigences de la loi et qui peut être repris en totalité par les FBO.

FLP France a mis en place les outils nécessaires à l'apprentissage et la promotion des produits par son réseau et ne peut en aucun cas cautionner que les FBO utilisent des allégations thérapeutiques pour faire la promotion de ses produits.

Dans le cas, où un FBO assurerait la promotion des produits sur la base d'allégations thérapeutiques et devait faire face à des poursuites judiciaires par les autorités compétentes, FLP France ne pourrait en aucun cas être responsable de tels agissements et procéderait à la radiation de ce FBO.

Nos produits sont des produits de qualité reconnue, leur promotion peut se faire sans artifice et sans tromperie.

2. Les Allégations Business ou Evocations de revenus :

Comme le stipule le Company Policy, les allégations thérapeutiques sont interdites :

Article 16.02.(o) :

« Un FBO n'a pas le droit de faire, directement ou indirectement, toute représentation potentiellement trompeuse de revenus, partielle ou non, à laquelle un FBO pourrait prétendre. Ces représentations de revenus peuvent être en autres des déclarations ou photos montrant un style de vie luxueux ou excessivement amélioré »



Il est également spécifié dans le Code de Conduite des Entreprises de la Vente Directe : **Article 2.2/3** :

« Les Sociétés donnent aux vendeurs une information sur les perspectives de ventes et les revenus appuyée sur des faits véritables. Tout revenu trouve son origine dans l'activité de vente, y compris les achats pour usage personnel des vendeurs, ainsi les revenus du vendeur évoluent en fonction du prix de vente des produits et/ou du nombre de ses ventes obtenues par le groupe de vendeurs qu'il a recruté, formé et animé. »

Ce qui signifie qu'en tant que FBO vous ne pouvez pas :

- ❖ Spéculer sur les revenus de vos futurs FBO.
- ❖ Prétendre qu'en travaillant moins on s'assure un revenu plus élevé.

La présentation de l'affaire Forever ne doit pas être sur-prometteuse. Vous n'avez donc pas la possibilité de communiquer, et cela peu importe le support (Internet, affiches...), en alléguant sur les revenus de vos futurs FBO, en inscrivant des phrases comme par exemple :

- ❖ « Grâce à Forever Living vous allez multiplier vos revenus par 4 ! »
- ❖ « Vous travaillez quand vous voulez tout en gagnant au moins 2000 Euros par mois ! »

Mis à jour en Novembre 2018